

Conseil Municipal

Du 31 janvier 2018, A 20H00

Présents : Mesdames ALLAIRE, BLANCHARD, BRUN, CUMANT, SAMSON, SEVESTRE,
Messieurs CORBIN, DUBOURGUAIS, DUTEL, LE BARON, NEUVILLE, QUEMENER, SOLVE,
Absente : Madame et SABLERY.
Pouvoir : Madame GRANDJEAN

Madame Le Maire fait lecture du compte rendu de conseil du 7 décembre 2017. Approbation du conseil à l'unanimité.

-ATTRIBUTION D'UNE LICENCE DE TAXI :

Madame le Maire informe le conseil d'une demande présentée par un habitant pour obtenir une licence de taxi sur la commune. L'objet de la demande est d'offrir des services aux touristes, effectuer des navettes vers les gares et aéroports, proposer des circuits de découverte. Estimant que le conseil doit favoriser l'installation de nouveaux services, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

-DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'association de sauvegarde de l'église de St Aubin sur Algot souhaite faire restaurer deux tableaux. La commune peut prétendre à 30% de subventions pour la réfection de ces tableaux, la différence sera reversée par l'association à la commune. Accord du conseil municipal.

L'équipe paroissiale de Cambremer souhaite restaurer un tableau de l'église de Cambremer, tableau classé dont la restauration peut bénéficier de subventions de la DRAC. Ce montant est estimé à 4 930 € HT. La municipalité avancera les frais et l'équipe paroissiale reversera la différence en fonction du montant de la subvention accordée.

Le conseil municipal donne son accord.

-DEMANDE D'INVENTAIRE DES EGLISES :

Madame le Maire a rencontré la conservatrice des objets d'arts qui a visité l'église de Cambremer et a constaté que bon nombre d'objets pouvaient être référencés. Elle se propose de faire un inventaire complet y compris sur les trois églises des communes associées.
Accord du conseil municipal.

-ADHESION DES COMMUNES AU SITE, COMPETENCE SPANC.

Vingt communes, dont Cambremer, ont fait leur demande auprès du SITE pour exercer la compétence SPANC. Pour que cette adhésion soit effective, il y a nécessité que les 20 communes délibèrent.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de valider cette adhésion. Accord à l'unanimité du conseil municipal

-CONSTITUTION D'UNE COMMISSION « COMMUNE NOUVELLE »

Madame le Maire nous informe qu'afin de travailler sur la commune nouvelle envisagée avec St Laurent du Mont, il y a lieu de constituer une commission pour travailler sur la charte régissant cette commune nouvelle avec les élus de St Laurent du Mont.

Se proposent pour intégrer cette commission avec Madame le Maire et les adjoints : Madame BLANCHARD Martine, Monsieur CORBIN Luc, Monsieur SOLVE Sébastien.

-LOGEMENT DE SAINT AUBIN SUR ALGOT

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu deux demandes, assez similaires, pour le logement du rez-de-chaussée à St Aubin sur Algot. Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'attribuer le logement à l'un des deux demandeurs, en fonction des éléments qui vont compléter le dossier.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

-DELIBERATION CREATION DE POSTE :

Madame SAMSON informe qu'il y a lieu de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour assurer les services de l'école.
Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 2H30 par jour (garderie et surveillance de la cantine)
Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 1H30

par jour (surveillance de la cour d'école sur le temps du midi)
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

- ELECTION D'UN SUPPLEANT AU DELEGUE COMMUNAUTAIRE :

Madame le Maire informe que suite à sa nomination en décembre de délégué communautaire pour siéger à l'Agglo de Lisieux, il y a lieu d'élire un(e) suppléant (e). Madame le Maire propose à Monsieur Neuville Alain, deuxième sur l'ancienne liste des élus communautaires, d'être suppléant. Monsieur Neuville accepte et le conseil municipal valide cette candidature.

- PREVISIONS DES TRAVAUX EN 2018

Travaux sur Saint Pair du Mont :

Suite aux pluies considérables et aux passages de gros engins et camions, un affaissement de terrain s'est produit sur le chemin de la mairie à St Pair du Mont, empêchant toutes circulations. Monsieur Neuville dit qu'il y a nécessité de procéder à un enrochement sur environ 15 mètres de long et 2m de profondeur.
Accord du conseil municipal

Monsieur QUEMENER demande également que des panneaux de limitation de tonnage soit apposés aux deux entrées de ce chemin. A définir le tonnage maximum à autoriser. Il renouvelle également sa demande de réfection du pont de St Pair (voûte fragilisée et côté gauche endommagé)

Travaux sur Cambremer :

Le parking situé derrière l'école primaire est très endommagé. Des devis sont en cours et ces travaux pourraient être éligibles au titre des amendes de police.

Lors des travaux d'enfouissement des réseaux, les chemins au niveau de la vergerie ont été endommagés. Les entreprises qui ont œuvré vont faire des raccords d'émulsion et les travaux à faire seront donc coordonnés. Des devis sont en cours.

-RELEXOLOGUE

Madame le Maire informe le conseil d'une demande reçue concernant la location d'un cabinet au pôle médical pour y pratiquer la réflexologie à mi-temps.

Le conseil municipal demande à Madame le Maire de vérifier la « légalité » d'héberger ce type d'activité et de vérifier les diplômes des praticiens qui souhaiteraient louer ce local. La décision est donc reportée au prochain conseil.

REPRISE DE LA COMPETENCE SCOLAIRE :

Madame le Maire remercie Jean-Yves DUBOURGUAIS et le personnel administratif qui s'impliquent depuis le début janvier. Le surcroît de travail, alors même que nous n'avons pas encore pu recruter, est assuré par les deux secrétaires de mairie avec une grande compréhension et un soutien.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DUTEL informe le conseil que les travaux de réfection de la sacristie de l'église de St Aubin ont commencé. Ils sont assurés par les employés communaux.

Il informe aussi d'un concert qui se déroulera le 14 Avril.

Madame BLANCHARD expose le fait que de nombreuses commissions vont être mises en place à l'Agglo de Lisieux et que les conseillers des différents conseils municipaux pourront y siéger à raison, selon les commissions, d'une ou deux personnes.

Madame le Maire informe qu'il y aura 12 commissions thématiques plus un groupe de travail présidé par Monsieur Pellerin, pour les agriculteurs.

La CLECT, commission locale des charges transférées, va se constituer en groupe de travail. L'ensemble des 6 communes qui intègrent l'Agglo a désigné Annick Sevestre, Paul Cléradin et Xavier Charles comme représentants.

Monsieur SOLVE demande où en est la mise en place de la commission scolaire ? Monsieur Dubourguais répond qu'il attend tous les éléments financiers pour la convoquer.

Monsieur CORBIN demande que soient apposés des panneaux d'interdiction de passage pour les quads dans les chemins pédestres. Il demande où en est le dossier de la toiture (????) et du zinc qui s'est envolé ? Monsieur Neuville l'informe qu'un devis pour la location d'une nacelle, indispensable à l'intervention, a été demandé. Monsieur Corbin signale également qu'il faudrait faire un état des lieux des pierres sur les bâtiments de la mairie et de l'église. Certaines pierres pourraient comporter un danger.

Monsieur Neuville informe que les experts sont passés faire leur constat au pont de l'algot.